

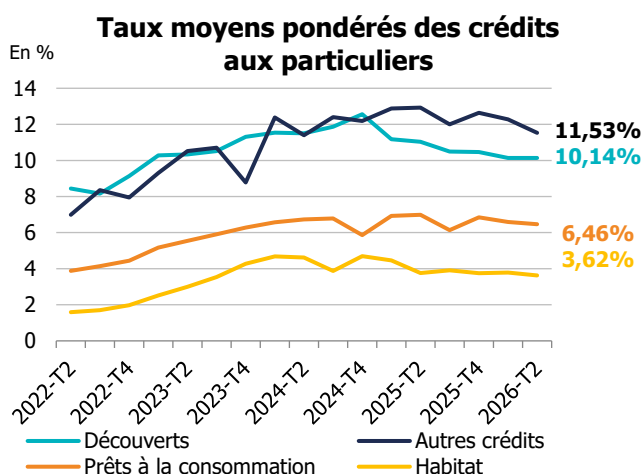
## CONJONCTURE FINANCIÈRE

# Taux des crédits aux particuliers Nouvelle-Calédonie - 2<sup>e</sup> trimestre 2026

### LES TAUX DES CRÉDITS À LA CONSOMMATION ET À L'HABITAT DIMINUENT, TANDIS QUE LES TAUX DES DECOUVERTS RESTENT STABLES

- Au 2<sup>e</sup> trimestre 2026, le taux moyen des **prêts à la consommation** continue de baisser par rapport au trimestre précédent (-13 pdb) pour s'établir à 6,46 %. Après avoir crû au trimestre précédent, ce taux baisse également en Polynésie française (-9 pdb à 7,14 %), et pour la France entière (-15 pdb à 6,37 %). En Nouvelle-Calédonie, les prêts à la consommation représentent 46 % des nouveaux crédits aux particuliers sur un an, derrière les prêts à l'habitat (48 %).
- Après avoir enregistré une légère hausse au trimestre précédent, le taux moyen des **crédits à l'habitat** baisse pour s'établir à 3,62 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2026 (-16 pdb sur 3 mois). Le taux moyen pour ce type de crédit augmente légèrement pour la France entière (+6 pdb), tandis qu'il reste relativement stable pour la Polynésie française (-2 pdb). Il s'établit pour ces deux géographies à 3,12 % et 2,85 % respectivement. La production de crédits à l'habitat reste faible en Nouvelle-Calédonie, avec un montant moyen d'emprunt de 23,9 millions XPF (+0,7 million XPF par rapport au trimestre précédent).
- Le taux moyen des **découverts** se stabilise à 10,14 %, alors qu'il baisse en Polynésie française (-9 pdb, à 11,52 %), et pour la France entière (-23 pdb, à 7,68 %).

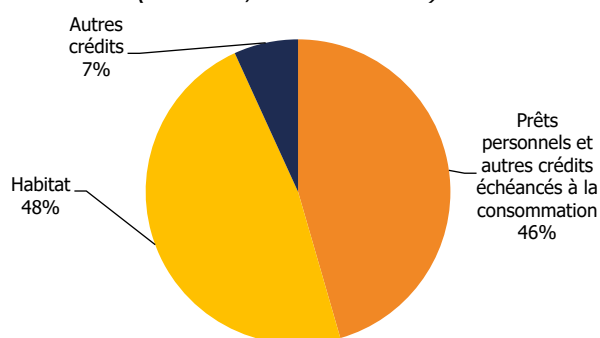
## CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Source : IEOM

© IEOM

### Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers (sur un an, hors découverts)



Source : IEOM

© IEOM

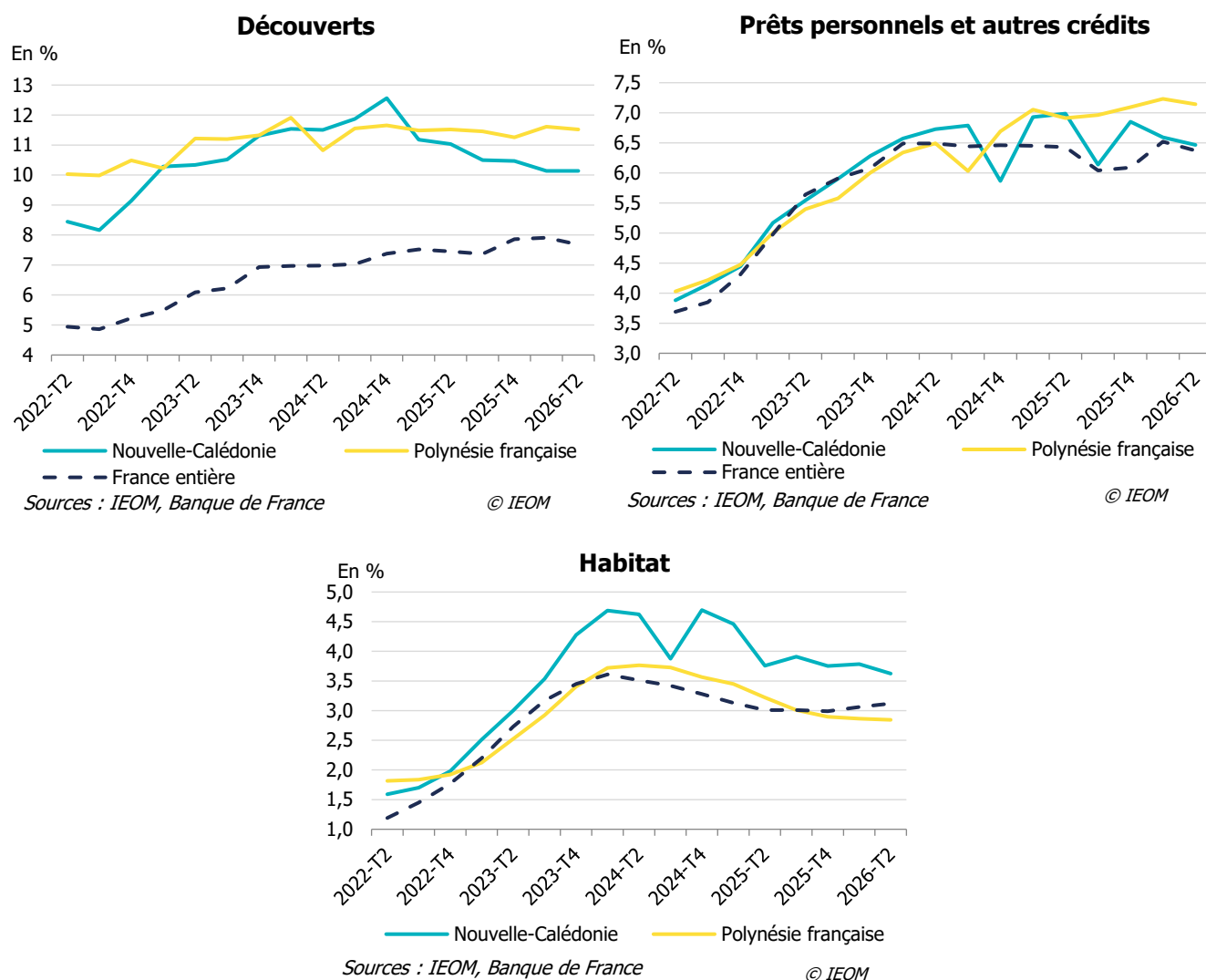
| Taux moyen débiteurs en % |                         | 2025-T2 | 2025-T3 | 2025-T4 | 2026-T1 | 2026-T2 | Variations |         |
|---------------------------|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|------------|---------|
| Nouvelle-Calédonie        | Découverts              | 11,03   | 10,50   | 10,47   | 10,14   | 10,14   | 0 pdb      | -90 pdb |
|                           | Prêts à la consommation | 6,99    | 6,14    | 6,85    | 6,59    | 6,46    | -13 pdb    | -52 pdb |
|                           | Habitat                 | 3,76    | 3,91    | 3,75    | 3,78    | 3,62    | -16 pdb    | -13 pdb |
| France entière            | Découverts              | 7,45    | 7,37    | 7,86    | 7,91    | 7,68    | -23 pdb    | 23 pdb  |
|                           | Prêts à la consommation | 6,43    | 6,04    | 6,09    | 6,52    | 6,37    | -15 pdb    | -6 pdb  |
|                           | Habitat                 | 3,01    | 3,01    | 2,99    | 3,06    | 3,12    | 6 pdb      | 11 pdb  |

Sources : IEOM, Banque de France

\* Non significatif (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

\*\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 20 et 30)

## ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE



### MÉTHODOLOGIE

La collecte est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels. L'enquête de Nouvelle-Calédonie exploite environ 86 400 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de ce trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Directeur de la publication : F. Dufresne ■ Responsable de la rédaction : D. Gordon

Rédaction : D. Chatelain ■ Éditeur: IEOM